

Construction de 4 maisons 56640 ARZON BROUSSETISSE



NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

Maîtrise d'ouvrage :



I. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES GENERALES

1. GENERALITE

Maisons conformes à la RE 2020

2. INFRASTRUCTURE

Fouilles

- Fouille en pleine masse

Fondations

- Fondations superficielles par semelles filantes et isolées
- Soubassements type libages béton

3. SUPERSTRUCTURE

Murs des façades en élévation

- Murs périphériques (façades) constitués de maçonneries en briques de terre cuite avec une résistance thermique $R \geq 1 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Murs de refend intérieur et murs séparatifs entre maisons

- Murs séparatifs entre locaux d'habitation en béton banché.

Planchers bas RDC

- Planchers de type dallage sur terre-plein liaisonné.

Planchers courants entre RDC et R+1

- Planchers en dalles BA et poutrelles-hourdis avec rupteur thermo-acoustiques.

4. TOITURE

Charpente couverture

- * charpente bois traditionnelle
- * couverture en ardoise naturelle sur les maisons
- * couverture en zinc sur les abris de jardin
- * isolation en combles par laine de verre

5. EQUIPEMENT DES FACADES

Menuiseries extérieures

- Menuiseries en ALUMINIUM avec double vitrage isolant selon étude thermique.

Fermetures extérieures

- Occultation par volets roulants, coffres intérieurs, tablier PVC ou alu selon dimension, à manœuvre par commande électrique pour tous les volets roulants.
- Volets bois coulissant selon localisation
- Les Fenêtres des salles de bains n'ont pas d'occultation.

Revêtements de façades

- Parements bois, enduit monocouche ou peinture minérale selon localisation.

6. CLOISONNEMENTS – DOUBLAGE – PLATRERIE

Cloisons de distribution

- Plaques de plâtre type Placostil épaisseur 70 mm.

Doublage des façades

- Complexe isolant pour l'isolation des murs périphériques, intérieure et/ou extérieure, épaisseur et localisation conforme à l'étude thermique.

Faux plafonds des logements

- Faux plafonds en plaques de plâtre type BA 13 selon besoins,
- Soffites en plaques de plâtre type BA 13 selon besoins

II. EQUIPEMENT DES APPARTEMENTS

1. REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

LOCALISATION	PEINTURE		PVC	FAIENCE
	Plafonds	Murs		
Entrée	Peinture Mat Velours	Peinture Mat Velours	Sols carrelage sur l'ensemble du rdc hors chambres, avec plinthe droite assortie Sols PVC classement U3P3 pour les chambres du rdc et ensemble de l'étage avec plinthe bois	Sans objet
Dégagement				Sans objet
Cuisine fermée				Cuisines : faïences de hauteur 0.60 m au droit de l'évier y compris retours éventuels.
Salle de Bains				Salles de bains : faïence toute hauteur en périphérie du bac à douche et/ou de la Baignoire.
WC				Sans objet
Séjour				Sans objet
Chambres				Sans objet

2. PLOMBERIE SANITAIRE

- Douches à l'italienne dans les salles d'eau du niveau RDC et baignoires dans les salles de bain de l'étage, robinetteries avec mitigeur.
- Cuvette WC céramique blanc avec abattant double et réservoir chasse d'eau double débit,
- Vasque PMR dans l'ensemble des salles de bains et salle d'eau, et robinetterie avec mitigeur,
- Branchements pour lave-linge et lave-vaisselle.

3. EQUIPEMENT DE CUISINE

Evier avec mitigeur sur meuble mélaminé blanc dans tous les logements.

4. ELECTRICITE

- Installation conforme à la norme NF C 15-100,
- Tableau général avec protections par disjoncteurs.

PIECES D'HABITATION OU FONCTION	Nombre de		Circuits spécialisés		Courants faibles
	Foyers lumineux fixes	prises 16 A	Prises 16 A	Boite 32 A	Nombre de Prise téléphone / TV type RJ45
Séjour	1 (b)	1 prise par tranche de 4 m ² de SH avec un min. de 5	-	-	2
Chambre principale	1(b)	3	-	-	1
Autres chambres	1(b)	3	-	-	1
Cuisine	1(d)	6 (c)	-	1	
Salle de bains	2 (d)	2	-	-	-
Entrée	1 (a)	1	-	-	-
Dégagement	1 (a)	1	-	-	-
WC	1 (a)	1	-	-	-
Terrasse	1 (a)	1	-	-	-
Lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge ou four	-	-	3	-	-

- (a) Point lumineux placé soit au plafond soit en applique
 (b) Point lumineux placé au plafond
 (c) 4 de ces prises seront réparties au-dessus du plan de travail
 (d) 1 point lumineux en plafond, 1 point lumineux en applique

5. CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

- Le chauffage et l'eau chaude sanitaire de chaque logement est assuré par une production individuelle avec pompe à chaleur sur air extrait,
- Le chauffage sera réalisé à l'aide de radiateurs à eau chaude et la salle d'eau sera équipée d'un sèche serviette à eau chaude.

6. VENTILATION

- Ventilation mécanique simple flux autoréglable réalisée par la pompe à chaleur,
- Bouches d'extraction en cuisine, salle de bains et WC.

7. MENUISERIES INTERIEURES

- Portes intérieures isoplane à recouvrement, vantail à âme alvéolaire, peinture glycérophtalique.
- Portes palières à âme pleine, parement stratifié, équipées de dispositif anti-dégondage, serrure 3 points de sûreté classée A2P1* ; BP1, seuil suisse rapporté.
- Portes de placards coulissantes de couleur blanche ou pivotantes pour les placards de largeur inférieure à 0.90 m.
- Les placards sont tous aménagés.

III. EQUIPEMENTS DES PARTIES COMMUNES

1. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

Boite à lettres

- Batterie de boite à lettres à l'entrée de la résidence

Voiries / Revêtements extérieurs

- Voirie d'accès aux maisons et aux places de stationnement en enrobé,
- Places de stationnement en pavés enherbés,
- Terrasses en béton balayé

Réseaux

- Raccordement des maisons aux réseaux EU – EP – AEP – ELECTRICITE – TELEPHONE.

Espaces verts

- Engazonnement, arbres et haies selon plan architecte.

V. CONDITIONS GENERALES

- Hauteur sous plafond : 2.50 m et/ou 2,40 m à l'exception des zones traitées en faux plafond ou soffites qui pourraient être à 2.20m.
- Les cotations des plans sont considérées comme approximatives et pourront être éventuellement modifiées pour cause d'impératifs techniques
- Les marques, modèles et dimensions des appareils et équipements sont donnés à titre indicatif. Il sera possible de les remplacer par d'autres de caractéristiques comparables et de qualité au moins équivalente.
- Les indications portées sur les plans de pré-commercialisation ou de vente concernant l'emplacement des appareils tels que prises de courant, appareils sanitaires, etc ... pourront être modifiées pour cause d'impératifs techniques
- Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant la livraison de l'appartement à l'acquéreur
- Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes et terrasses privatives, les kitchenettes, les façades, l'aménagement des abords et le choix des plantations seront déterminés par le maître d'œuvre de l'opération
- Les garages et parkings situés en sous-sol sont susceptibles de présenter de légères infiltrations. Ces eaux d'infiltrations seront récupérées.
- Les garages et parkings pourront être traversés de canalisations ou câbles nécessaires au fonctionnement de la résidence